

Projet : «Eco-citoyens : Habitants de Jerada»

Financé par l'Union européenne via le projet Tadafor – composante 2 du programme d'appui à la participation citoyenne mis en œuvre par l'Agence belge de développement « Enabel »

Termes de références

Objet :

Réalisation d'une étude-diagnostic de la situation environnementale des quartiers ciblés de la ville de Jerada (identifiant dans une carte les points noirs, les bonnes et les mauvaises pratiques de la situation actuelle, analyse des causes et des effets) et l'élaboration d'un système de collecte et de gestion participative des déchets ménagers.

1) Titre du projet : Eco-citoyens : Habitants de Jerada

2) Porteur du projet :

L'association Isaaf Jerada solidarité et développement est une association locale créée il y a 22 ans. L'origine de la création de cette association est intimement liée à l'histoire locale de la mine. A ses débuts, elle s'est constituée autour de médecins, d'étudiants, de cadres qui avaient pour objectif de porter la voix des anciens mineurs atteints de la silicose, tout en essayant de changer de paradigme, en imaginant des solutions nouvelles de développement pour Jerada. Depuis 2007, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, l'association œuvre sur le territoire national en développant le partenariat international dans le but de favoriser l'inclusion sociale des populations marginalisées : les jeunes et les femmes à travers le développement de projets de renforcement des capacités dans l'environnement, la culture, la citoyenneté etc.

L'association ISAAF travaille avec les acteurs locaux et avec la population et participation, ainsi elle a accumulé une expertise en matière de droits, d'égalité et d'équité.

3) Partenaires :

- ❖ La commune de Jerada.
- ❖ Enabel

4) Contexte et objectif :

Le cadre législatif marocain sur la protection de l'environnement se caractérise par un nombre important de textes dont les premiers remontent à 1914.

Ainsi le gouvernement marocain a promulgué un certain nombre de lois, actuellement en vigueur, qui intègrent des dispositions de protection et de mise en valeur de l'environnement, parmi lesquelles on cite :

- Loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets solides et à leur élimination et ses décrets d'application :

Cette loi se fixe comme objectifs dans son article 2 :

- La prévention de la pollution en vue de protéger la santé de l'Homme et l'environnement contre les effets nocifs dus aux déchets
- La réduction de la production des déchets et de leur nocivité notamment aux niveaux de la fabrication et de la distribution des produits.
- La valorisation conformément aux prescriptions de la présente loi et de ses textes d'application. - La mise en décharge contrôlée.

- L'organisation de la collecte, du stockage et du transport des déchets
- L'élimination contrôlée des déchets
- L'information du public quant aux effets nocifs des déchets sur la santé de l'Homme et l'environnement ainsi que sur les modalités de leur gestion.

Par ailleurs, cette loi s'applique aux déchets ménagers ou assimilés, industriels, médicaux, dangereux, aux épaves maritimes et aux cadavres d'animaux.

Pour atteindre les objectifs énoncés dans l'article 2, Il est notifié à l'article 4 de cette loi :

- Les normes et les spécifications techniques pour les méthodes de valorisation
- Les prescriptions techniques pour le tri, le conditionnement, la collecte, le transport, l'évacuation, le stockage, le traitement et l'élimination.
- Les mesures d'autocontrôle.
- Les prescriptions techniques destinées aux générateurs de déchets afin de réduire la quantité et la nocivité des déchets.
- Les restrictions ou interdictions de la production ou de la mise sur le marché de certains produits, notamment des emballages susceptibles de porter atteinte aux buts visés à l'article 2 de la présente loi
- Les conditions particulières, pour certains produits et certaines branches d'activité, afin de prévenir la génération des déchets, notamment par le développement, la fabrication et la mise sur le marché de produits utilisables à plusieurs reprises, de longue durée de vie ou biodégradables
- Les mesures d'accompagnement financières.

L'identification des problèmes environnementaux de la ville de Jerada faite par notre association indique à plusieurs niveaux des degrés importants de la pollution de la ville qui sont engendrés par la faiblesse de la gestion des déchets ménagers. Cela nous a poussés à concevoir une intervention afin de fédérer les efforts des acteurs locaux et de la population dans le sens de créer une dynamique participative menant à l'élaboration d'un système participatif de collecte et de gestion des déchets ménagers.

Objectif du projet : Mobiliser la population, les jeunes, les associations locales et les élu.e.s, pour réagir en faveur de l'environnement de la commune de Jerada en participant collectivement dans l'évacuation et le traitement durable d'une partie des déchets ménagers de 4 quartiers de la ville.

5) Portée du diagnostic :

L'étude de diagnostic devra analyser l'état des lieux environnementaux de la ville de Jerada , en identifiant dans une carte les points noirs , les bonnes et les mauvaises pratiques de la situation actuelle des déchets ménagers de la ville de Jerada, et en analysant les causes et prévoyant des solutions qui optimisent la collecte , ainsi en transformant le circuit actuel en projet sociétale des habitants de la ville, Elle devra être réalisée en se basant sur l'approche participative et en impliquant les acteurs essentiels du projet qui sont et les élus locaux ,12 associations locales, 4 associations professionnelles, 10 ouvriers de la commune de Jerada et des représentants des quartiers ciblés directement.

L'impact souhaité de cette étude est de contribuer à un changement qui touche l'environnement de la vie des habitants.

6) Méthodologie :

Le Consultant sera placé à Jerada sous la responsabilité du président l'association Isaaf Jerada et le suivi du comité de gestion de projet. Sa mission sera facilitée par l'équipe de gestion du projet.

Le consultant devra :

- Proposer une méthodologie de travail de diagnostic
- Effectuer une consultation et revue de la documentation du projet
- Effectuer une consultation des parties prenantes au projet ;
- Effectuer des visites de terrain ;
- Rédiger un rapport de la mission

7) Calendrier et ressources :

Date : 15 au 25 juillet 2025

Parties prenantes (Ressources):

- Association Isaaf Jerada
- Les élu.e.s de la commune de Jerada.
- Les techniciens de la commune de Jerada
- Les associations locales
- des ouvriers de la commune de Jerada

8) Collaboration et coordination : Les parties prenantes impliquées dans le diagnostic

- ❖ Les élu.e.s de la commune de Jerada.
- ❖ Les techniciens de la commune de Jerada.
- ❖ Les associations locales

9) Produits livrables :

Le Rapport de l'étude de diagnostic rédigé en Arabe et français optimisant la proposition de système de collecte et de gestion participative des déchets ménagers de la commune de Jerada.

10) Validation et approbation :

Le consultant sélectionné sera payé après validation définitive et livraison des rapports et produits.

11) Durée :

La réalisation de la consultation est prévue pour une durée globale de 10 jours et ce en deux phase :

- Phase de présentation des données et le rapport y compris la méthodologie
- Phase de validation définitive et livraison du rapport

la consultation se réalisera du 15 au 25 Juillet 2024

12) Confidentialité et éthique

- respect des acteurs de projet
- Avoir le sens des responsabilités.
- Respecter les principe de l'égalité et du genre ainsi que la neutralité .
- Savoir gérer son temps.
- Rester concentré sur le travail.
- Privilégier la qualité de travail
- Conservation des données et du matériel de recherche
- Préserver la confidentialité de tout ce que vous confient les acteurs de projet

13) Compétences demandées

- Justifier d'une expérience de réalisation de diagnostic
- Avoir des connaissances des questions relatives à l'environnement
- Une bonne maîtrise des techniques d'analyse
- Maîtrise de la langue française, et arabe.
- Avoir également une bonne capacité d'écoute, de communication, d'animation et de leadership.
- Avoir un niveau de formation universitaire au moins bac plus cinq ou plus, ou une expérience de 15 ans dans le développement humain et le travail associatif.

14) Pièces à fournir :

Le dossier de candidature devra comprendre :

A) Enveloppe 1 : dossier administratif

- les présents Termes de Références signés et cachetés;
- Attestation fiscale pour les sociétés;
- Registre de commerce pour les sociétés.
- CIN et lettre d'engagement en cas de consultant indépendant

B) Enveloppe 2 : offre technique

- Notes méthodologiques ;
- Chronogramme de la mission ;
- CV du/des consultant(s) affectés à l'exécution de l'étude
- Attestation de références pour des prestations similaires à l'objet de la consultation.

C) Enveloppe 3 : offre financière

- Une offre financière comprenant tous les frais relatifs à la prestation suivante :
Réalisation d'une étude-diagnostic de la situation environnementale des quartiers ciblés de la ville de Jerada (identifiant dans une carte les points noirs , les bonnes et les mauvaises pratiques de la situation actuelle , analyse des causes et des effets) et l'élaboration d'un système de collecte et de gestion participative des déchets ménagers.

Le dossier devra être envoyé obligatoirement le 30 juin 2024 à l'adresse mail suivante : issaaf2000@yahoo.fr

NB : Les dossiers envoyés avant ou bien après le 30 juin 2024 ne seront pas pris en compte

NB : « Le contenu de ce TDR relève de la seule responsabilité de l'association Isaaf Jerada et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ou Enabel »